

grand-bailli du Dijonnais, qui autorisa immédiatement la ville à entreprendre les travaux, en se conformant aux plans, avis et conseils de Jehan de Villers, châtelain de Vergy. Cette enceinte, de forme elliptique, était celle de toutes les villes du moyen-âge ; deux tours carrées, l'une au midi appelée porte de Beaune, l'autre au nord appelée porte de Dijon, fort semblables à la porte dite de France, de la ville d'Auxonne, formaient ses issues. La tour du nord était couronnée d'une lanterne où était placée la cloche de l'horloge publique, qu'on sonnait aussi en cas de sinistre.

Ce fut alors que Nuits mérita et justifia pleinement le nom de *bonne ville fermée* que nous avons rappelé. Jean-sans-Peur assujétit les forains, propriétaires à Nuits, à contribuer, au marc le franc de leurs revenus, à l'entretien de ces fortifications. Le parlement de Beaune condamna aussi les religieuses du Lieu-Dieu à concourir aux frais de guet et de garde, et à verser quelque argent. On voit encore les habitants de Nuits prélever, par concession ducale, un denier par salignon (pinte) de sel vendu dans le grenier du prince, en cette ville, dans le même but. Fort endommagées par Jean Casimir, duc des Deux-Ponts, réparées sous Henri III et Henri IV, mais délaissées sous Louis XIV, depuis la conquête de la Franche-Comté, les fortifications nuitonnes tombèrent en ruines, et la ville vendit à son profit leur emplacement à des particuliers qui y ont élevé des maisons généralement commodes ; il n'est resté debout que quelques tours. Il est facile de suivre la ligne de circonvallation que décrivait cette enceinte, en parcourant l'espace qui a conservé le nom de fossé.

Nuits suivit l'exemple de la plupart des villes de Bourgogne, s'enchaîna au parti des princes de la maison de Lorraine, et ne se soumit que tardivement à l'obéissance de Henri IV, grâce aux fermes résolutions de son maire Lancelot-Juliot. Le maréchal de Biron se présenta le 23 mai 1595 devant